

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 29 août 2017**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Frédéric MOREL TOURAINE - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Valérie GOUTTE-TOQUET. Michel CARRE - Marylène WILLAUMEZ- Evelyne ROTH

Absent excusé : Philippe PACCARD

Henri BOUILLOUX est désigné secrétaire de séance.

### **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Frédéric Morel Touraine délégué au syndicat des eaux Ain Suran Revermont, rend compte des divers points étudiés lors de la dernière réunion syndicale et présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable de l'année 2016.

Le prix de l'eau au 01 janvier 2017 est de 2.195€ ttc le m3 (le prix de l'eau au 01 janvier 2016 est de 2.20€ ttc le m3).

Le prix de l'eau avec assainissement collectif est de 4.089€ ttc le m3 au 01 janvier 2017 (au lieu de 4.04€ ttc le m3 en 2016).

Les orientations du syndicat pour les années futures sont les suivantes :

- garantir la qualité de l'eau
- assurer la qualité de la distribution
- accompagner le développement des communes

Le Conseil Municipal, après étude des documents, approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

### **Régime indemnitaire**

Le Maire informe le conseil que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), mis en place en juillet 2016 pour le cadre d'emplois des rédacteurs est désormais applicable pour le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le Maire informe le conseil que la proposition sur les groupes de fonctions, les montants de référence correspondants et les différentes cotations s'y appliquant ont été soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable pour instaurer le RIFSEEP conformément aux propositions validées par le Centre de Gestion de l'Ain, à compter du 01 septembre 2017, au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime.

### **Vol d'eau sur poteaux incendie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du syndicat intercommunal des eaux qui rappelle que malgré des campagnes d'information rappelant l'interdiction d'utiliser les bornes incendie pour tout autre usage que la défense incendie, il est constaté des prélèvements sans déclaration de comptage.

Le syndicat propose à chaque commune de prendre un arrêté portant interdiction du prélèvement d'eau sans autorisation et d'apposer des autocollants sur les poteaux d'incendie.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant

### **Convention travaux voirie/eau Rue du Bon Puits**

Il est préalablement exposé :

- qu'au programme de travaux de voirie de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2017, figure la réfection de la couche de roulement de la Rue du Bon Puits (Rignat)
- qu'au programme de travaux du syndicat des eaux Ain Suran Revermont pour l'année 2017, figure le renouvellement de la canalisation d'eau potable desservant la Rue du Bon Puits
- que dans un souci d'uniformité des revêtements définitifs de chaussée, le Syndicat participera à la réfection définitive de la chaussée avec une couche de roulement en enrobé.

Et qu'il convient de signer entre chaque partie une convention définissant les conditions administratives, techniques et financières de ces travaux de réfection de chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir entre la communauté d'agglomération, le syndicat des eaux et la commune

### **Décision Modificative N°2 – Budget Communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des décisions modificatives pour créditer les comptes insuffisants, selon les modalités suivantes :

<b>Fonctionnement dépenses:</b>		
Compte 6218	Autre personnel extérieur (allocation vétéran)	+ 2 700€
Compte 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 676€
Compte 6558:	Autres contributions obligatoires	- 2 800€
Compte 739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 2 700€
Compte 022 :	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 876€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées.

### **Éclairage public : modernisation des divers secteurs :**

Frédéric Morel Touraine en charge des dossiers d'éclairage public rappelle au conseil que les rapports d'exploitation de l'éclairage public 2015 et 2016 envoyés par le Syndicat, proposaient sur notre commune des mises en conformité d'armoires de commande, le remplacement des sources à vapeur de mercure, la réduction/régulation d'énergie.

Une somme de 8 500€ a été budgétée en 2017.

Il est donné lecture des devis envoyés par le syndicat d'énergie :

- **Remplacement des lampes à vapeur de mercure :**

29 points lumineux sont à changer sur la commune du fait de leur vétusté ou bien parce qu'ils ne fonctionnent plus.

Le montant des travaux inscrits est de 22 600€ ttc, dont une part prévisionnelle restant à la charge de la commune de 8 278.70€.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce devis.

- **Avant-projet détaillé de la modernisation de divers secteurs :**

Frédéric Morel rappelle que lors de précédents conseils, il avait été débattu de la nécessité de réduire ou éteindre l'éclairage public la nuit.

Le Syndicat d'énergie a proposé deux devis de mise en conformité des armoires de commande :

1. **Une proposition sans possibilité d'extinction :**

Montant des travaux inscrits 13 200€ ttc

Part prévisionnelle restant à la charge de la commune : 7 374.67€

2. **Une proposition avec possibilité d'extinction :**

Montant des travaux inscrits : 18 100€ ttc

Part prévisionnelle restant à la charge de la commune : 11 470.88€

Le conseil municipal après en avoir délibéré a donné un avis favorable à la proposition N°2 permettant la mise en conformité des armoires de commande et incluant la possibilité d'éteindre partiellement l'éclairage public la nuit.

Le coût de cette proposition est de 11 470,88€ ttc. Il sera budgété en 2018.

L'économie envisagée dans ce cas est de l'ordre de 3000€ à 5000€ par an selon le périmètre de l'extinction de l'éclairage public.

### **Travaux en cours :**

- **travaux de voirie :**

Les travaux de voirie rappelés lors du précédent conseil sont en cours.

- **Salle des fêtes : les travaux de la salle des fêtes ont pris du retard :**

L'entreprise en charge du lot menuiseries intérieures était dans l'attente de la livraison de panneaux de bois, qui doivent être livrés le 30 août.

- **Restauration du four de Grozat :**

L'association « l'héritage de nos villages » avec l'aide de Mr Jean-Luc Darmedru et de l'employé communal a restauré l'ancien four communal de Rignat appelé « Four de Grozat ».

Les travaux de restauration du toit ont été financés par la commune (800€).

La charpente a été réalisée gracieusement par Mr Jean-Luc Darmedru avec du bois communal et une poutre a été donnée par Mr André Neveu. Il reste quelques travaux de finition; le four a été mis en chauffe pour vérifier sa tenue.

- **Travaux à Bohas :**

Depuis juillet l'entreprise Fontenat réalise des travaux à Bohas pour le compte d'un agriculteur de Simandre sur Suran. De nombreux camions ont emprunté la route de Rignat et le chemin de la forêt de Bohas à Moinans. Un constat a été fait avec l'entreprise pour assurer la réfection des voiries après le passage des camions.

### **Don à La commission d'action sociale**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un don au CCAS :

Mr et Mme Rémi et Estelle Joly ont fait un don de 50€ à l'occasion de leur mariage le 22 avril. Le Conseil transmet ses vœux de bonheur aux mariés et les remercie vivement pour leur don.

### **Félicitations aux naissances.**

Le Maire informe le conseil municipal que désormais, il sera remis aux parents des nouveaux nés de la commune une carte de félicitations à laquelle sera jointe des petits chaussons confectionnés par les tricoteuses bénévoles de la commune.

### **Habitants du Chemin de la Ravat et de la Petite Impasse**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre le 08 juillet avec des habitants de Bohas (chemin de la Ravat et petite Impasse) et donne lecture du compte-rendu de cette réunion.

Plusieurs problématiques ont été évoquées, entre autres :

- La sécurité routière :
  - La vitesse excessive de certains automobilistes à Bohas.
  - La dangerosité au carrefour avec la route du Noyer
- L'évacuation des eaux pluviales sur le chemin de la Ravat.
- La demande de l'enfouissement des lignes
- Les nuisances animales

### **Courriers :**

Monsieur le Maire donne connaissance des courriers reçus de :

-Mme Wiart Dominique : mail en date du 14 juillet

-Mr Paris Raymond en date du 20 août.

**Prochain conseil municipal le mardi 26 septembre à 20h30.**

**Le Maire,  
Jean-Luc LUEZ.**